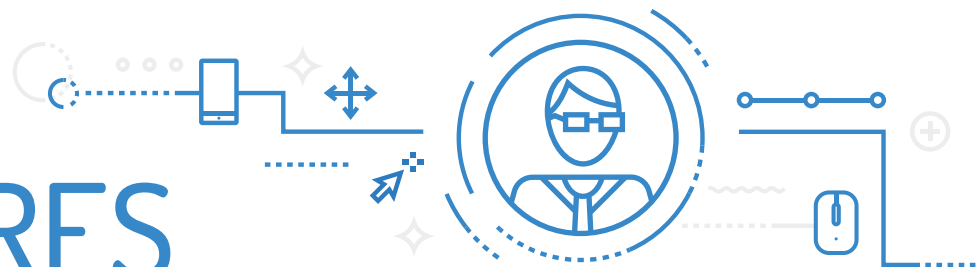


# RÈGLES BUDGÉTAIRES



## ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS

Exercer son leadership pédagogique numérique est incontournable si l'on veut favoriser le développement de la compétence numérique dans les milieux éducatifs.

Pour parvenir à une intégration efficace et une exploitation optimale du numérique, il faut miser sur :

- la mise en place de bonnes pratiques;
- la contribution de toute l'équipe-école;
- une utilisation appropriée des leviers financiers.



## BONNES PRATIQUES

### Gestion stratégique de l'implantation du numérique

- Utiliser des outils de planification et de suivi.
- Effectuer une reddition de comptes annuelle.
- Décider en se basant sur des données.

### Gestion de l'infrastructure numérique

- Faciliter l'appropriation technique du numérique par les enseignants.
- Prévoir l'infrastructure nécessaire à l'implantation technique.
- Prévoir l'achat d'outils ou de ressources numériques.
- Envisager des modèles variés de classes numériques.
- Viser une implantation progressive du numérique.

### Influence vers une vision commune

- Créer une culture de partage et d'expérimentation.
- Impliquer les enseignants dans les prises de décisions et le processus d'implantation.
- Créer des structures de collaboration.
- Favoriser le travail d'équipe en vue d'une collaboration à des projets communs.

### Inspiration, motivation et engagement

- Favoriser le travail en réseau.
- Accompagner individuellement les enseignants.
- Offrir une reconnaissance publique.
- Permettre des échanges réguliers à tous les niveaux de l'organisation.

### Stimulation intellectuelle vers l'innovation

- Mobiliser les agents multiplicateurs.
- Faciliter la mise en œuvre de projets pilotes.
- Participer à des projets de recherche.

### Considération individualisée dans le développement de compétences

- Développer la compétence numérique des élèves et de l'équipe-école.
- Développer la compétence de gestion d'implantation du numérique.

Consultez le [education.gouv.qc.ca/infogestionnaires](http://education.gouv.qc.ca/infogestionnaires) pour plus d'outils destinés à l'implantation du numérique dans les milieux scolaires.

Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a mandaté France Gravelle, Ph. D., professeure-chercheure en gestion de l'éducation et nouvelle gouvernance à l'Université du Québec à Montréal, en collaboration avec une équipe de recherche (Nathalie Frigon, doctorante et Julie Monette, étudiante à la maîtrise) pour mener une recherche intitulée « Gestion de l'implantation de classes numériques dans les établissements d'enseignement primaires et secondaires au Québec : pratiques, stratégies et modèles pouvant faciliter la tâche des directions ».

# RÈGLES BUDGÉTAIRES 2022-2023

## ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS

### 30150 - Formation continue du personnel enseignant sur l'usage pédagogique des technologies numériques et leadership pédagonumérique

- Libération du personnel enseignant
- Coûts des activités de formation
- Activités de formation, de collaboration, d'accompagnement ou de réseautage
- Mise en place de communautés de pratique ou d'apprentissage professionnelles
- Formation et accompagnement d'équipes d'élèves

### 30280 - Mise aux normes des infrastructures technologiques dans les écoles du Québec

Financement des appareils du parc informatique des établissements d'enseignement privés qui dispensent la formation générale des jeunes. Assurer le maintien, le remplacement et l'achat d'actifs informationnels et permettre le financement de ressources éducatives numériques :

- Outils technologiques interactifs pour les classes
- Ordinateurs fixes et ordinateurs portables
- Tablettes numériques
- Accessoires divers
- Équipement technologique répondant à des besoins plus spécifiques

### 30290 - Soutien technique aux usagers des établissements pour les appareils numériques dédiés à la pédagogie

Support pour les établissements afin qu'ils renforcent et améliorent le soutien technique destiné aux élèves, aux enseignants et au personnel professionnel et technique à l'égard de leur utilisation du numérique en contexte éducatif :

- Salaires du personnel qui assure le soutien technique
- Financement pour la participation à des activités de formation continue de ce personnel
- Développement d'outils ou de ressources destinés au soutien des usages

